

CODE DE VIE - 2023-2024

Le centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries cherche à développer la responsabilisation et l'engagement de l'élève dans ses apprentissages et sa réussite. L'élève qui s'inscrit s'engage ainsi à mettre en place tous les moyens afin de réaliser ses objectifs de formation.

Voici les valeurs de notre centre : **engagement, ouverture et collaboration.**

RESPECT DES RÈGLES	IMPACTS
<p>Rendement</p> <p>Une présence active en classe est obligatoire.</p> <p>L'élève doit réussir l'évaluation formative selon les exigences de l'enseignant avant de passer une évaluation sommative.</p> <p>À la suite d'un échec, il est possible de se présenter à une évaluation de reprise avec l'approbation de son enseignant.</p> <p>L'élève qui ne peut se présenter à son examen est tenu d'en informer son enseignant.</p>	<p>Selon le cas, l'élève peut être inscrit à l'examen à une date déterminée par l'enseignant (se référer aux normes et modalités sur le site web: Normes et modalités CFGADGS (gouv.qc.ca))</p> <p>Suite à une absence à un examen, l'élève devra rencontrer son enseignant avant de reprendre les cours réguliers.</p> <p>En cas de récidive, des sanctions peuvent être données.</p>
<p>Assiduité (présence) aux cours</p> <p>C'est la responsabilité de l'élève d'être présent et à l'heure à tous ses cours selon l'horaire établi.</p> <p>Les absences, les retards et les départs hâtifs seront comptabilisés.</p> <p>L'encadrement sera assuré par le responsable de suivi et/ou l'enseignant à l'aide des règles disciplinaires en place.</p> <p>Il est à noter que personne n'est obligé de fréquenter le Centre de formation général aux adultes et que ce service s'adresse uniquement aux gens qui désirent fréquenter le Centre assidûment. L'élève doit donc s'engager dans ses apprentissages scolaires.</p> <p>En cas d'absence, l'élève doit aviser son responsable du suivi ou le secrétariat.</p>	<p>Règles disciplinaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avertissement verbal• Contrat• Arrêt de formation à durée indéterminée• Entente de retour finale <p><u>Après 5 jours consécutifs d'absences</u>, l'élève sera considéré comme ayant abandonné sa formation. Un appel à la maison sera fait afin d'informer l'élève de la fermeture possible de son dossier. S'il veut reprendre ses cours, il devra communiquer avec le secrétariat et se réinscrire. À son retour, il rencontrera son responsable de suivi.</p>

<p>Comportement attendu dans le centre</p> <p>L'élève doit avoir un comportement adéquat pour lui permettre d'atteindre ses objectifs scolaires et maintenir son rendement. Il doit respecter les consignes du personnel du Centre.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le matériel nécessaire exigé par son enseignant; • Travailler de façon constante; • Éviter les distractions telles que le cellulaire, les sorties de classe, etc. 	<p>L'élève sera encadré par son responsable de suivi et/ou ses enseignants.</p> <p>En cas de manque d'engagement dans sa formation, l'élève sera rencontré par un ou plusieurs intervenants pour corriger les problématiques qui nuisent à sa réussite scolaire (assiduité, rendement scolaire, comportement). Si ce dernier ne modifie pas ce comportement et/ ou ne collabore pas, il pourrait voir sa formation interrompue. La durée de l'arrêt est jugée selon le cas de chacun des élèves.</p> <p>Une rencontre avec la direction et le personnel concerné pourrait être nécessaire.</p>
<p>Respect de soi et des autres</p> <p>Les droits de l'un impliquent le respect des droits individuels et collectifs des autres.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une tenue vestimentaire propre et décente, sans aucune forme de violence, sexisme ou racisme; • Utiliser un langage respectueux; • Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (intimidation, menace, dénigrement, vol) ou d'un lieu (graffitis, vandalisme). 	<p>Tout intervenant pourra retourner un élève chez lui s'il juge sa tenue ou son comportement inapproprié.</p> <p>Une rencontre avec la direction et le personnel concerné pourrait être nécessaire.</p>
<p>Respect de l'utilisation des technologies de l'information</p> <p>Pendant les heures de cours, tout appareil électronique doit être en mode silencieux et utilisé uniquement à des fins pédagogiques.</p> <p>L'écoute de la musique en classe est laissée à la discrétion de chaque enseignant.</p> <p>L'élève doit prendre soin du matériel informatique qui lui est prêté. L'accès à Internet est un privilège et son usage doit être responsable et relié à ses apprentissages scolaires. Il est interdit de visiter, d'utiliser ou de télécharger des contenus de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale.</p> <p>Au regard du respect à la vie privée, à l'image et à la réputation, il est défendu dans le centre de capter et d'utiliser, de quelque manière que ce soit, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé sans son consentement.</p> <p>Toute cyberintimidation envers des élèves ou des membres du personnel du centre ne sera pas tolérée, même si les messages sont faits à l'extérieur du centre.</p> <p>(Politique des réseaux sociaux du CSSDGS – un contrat des comportements attendus est signé lors de l'accueil).</p>	<p>Si ce règlement n'est pas respecté, voici les sanctions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension; • Étude du dossier; • Référence aux policiers; • Expulsion du centre. <p>En cas d'usage inapproprié, l'enseignant ou le responsable de suivi pourra interdire l'utilisation de tout appareil.</p> <p>La direction sera impliquée immédiatement dans le dossier.</p>

<p>Respect du milieu et de l'environnement</p> <p>Propreté</p> <p>L'élève doit respecter des règles d'hygiène et de propreté assurant un environnement sain pour tous. Les poubelles et les bacs de récupération doivent être utilisés à l'intérieur comme à l'extérieur.</p> <p>Affichage</p> <p>Tout affichage ou sollicitation, autre que pédagogique, doit être autorisé par la direction ou son représentant.</p> <p>Nourriture et breuvage</p> <p>Il est interdit de manger en classe durant les cours. Les breuvages sont tolérés, seulement s'ils sont dans des contenants hermétiquement fermés. Sont donc interdits : les boîtes de jus, les verres, les tasses, les canettes, les contenants de restauration rapide, etc.</p> <p>Casier</p> <p>Lors de l'accueil, l'élève inscrit de jour se voit attribuer un casier selon la disponibilité. Le cadenas fourni ne doit pas être remplacé par un cadenas personnel. L'élève est responsable du casier qui lui a été attribué et ne peut le changer.</p>	<p>Ceci a aussi un impact au niveau environnemental (diminution des contenants jetables)</p> <p>Tout dommage sera réparé aux frais de l'élève.</p>
<p>Cigarette et vapotage</p> <p>Il est interdit de fumer ou de vapoter sur les terrains du centre de services scolaire. Cela inclut l'aire de stationnement. Les élèves et les employés doivent se rendre sur les trottoirs de la municipalité pour fumer.</p> <p>Il est formellement interdit de remettre à un mineur des produits du tabac, et ce, sur tous les terrains du centre de services scolaire ainsi qu'aux endroits permis pour la cigarette et le vapotage.</p>	<p>Un rappel verbal du non-respect du règlement sera adressé à l'élève. Ce rappel sera consigné.</p> <p>Si la situation se reproduit, l'élève recevra un avis écrit et devra s'engager à respecter le règlement.</p> <p><u>Pénalités selon la loi du gouvernement du Québec</u> Une amende peut être donnée en tout temps par un inspecteur du gouvernement (min 250\$).</p>
<p>Drogue, alcool et armes blanches</p> <p>Il est interdit de vendre, de consommer, de posséder ou d'être sous l'effet de la consommation de drogue ou d'alcool dans les locaux et sur les terrains du centre de services scolaire.</p> <p>Il est interdit d'avoir en sa possession des armes blanches ou des objets jugés dangereux dans les locaux et sur les terrains du centre de services scolaire.</p>	<p>Si un élève est soupçonné d'être sous l'effet de drogue ou d'alcool, et ce, par tout membre du personnel, il sera retourné chez lui, accompagné d'une personne responsable.</p> <p>S'il y a un doute raisonnable de possession, une fouille sera effectuée par la direction. Ces sanctions pourraient être appliquées en tout ou en partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confiscation; • Suspension; • Référence aux policiers; • Expulsion du centre. <p>Un suivi sera assuré par le technicien en éducation spécialisée et le responsable de suivi si l'élève réintègre le centre.</p>

Droits et recours	Tout élève qui se sent lésé peut s'adresser à son responsable de suivi et/ou à la direction. L'élève peut s'adresser au protecteur de l'élève si le problème persiste. Résolution d'un différend, traitement d'une plainte et Protecteur de l'élève CSSDGS (gouv.qc.ca)
-------------------	--

RÈGLEMENTS DE LA SALLE D'EXAMENS

- **Le silence est de rigueur.** Il est interdit de communiquer avec un autre élève de quelque façon que ce soit.
- Vos effets personnels doivent demeurer dans votre casier. Si vous n'avez pas de casier, déposez votre manteau et votre sac (à dos ou à main) à l'endroit désigné par la responsable. Tout appareil électronique (téléphone, I-Pad, montre intelligente, etc.) est interdit et doit être déposé à l'endroit prévu par la responsable de la salle d'examens.
- La responsable de la salle d'examens a pleine autorité pour refuser l'accès à un élève qui n'a pas le temps requis pour faire son examen avant l'heure de fin.
- Aucun élève n'est autorisé à se connecter sur son « U » durant l'examen.
- L'horaire ainsi que la durée de l'examen doivent être respectés.
- Tout breuvage doit être dans un contenant fermé hermétiquement. On laisse le matériel qui nous est prêté et les bureaux PROPRES. Aucune nourriture n'est admise dans la salle d'examens.
- Tout le matériel nécessaire pour les examens est fourni par la responsable.
- Tout problème avec un examen ou autre doit être signalé immédiatement au responsable de la salle d'examens.
- Aucun élève n'est autorisé à quitter la salle durant l'examen. Lorsque l'élève quitte, l'examen est considéré comme terminé.
- Le plagiat ou toute forme de tricherie entraîne un rapport de comportement de la direction du Centre et la note 0% à l'examen.
- Tout élève pris en faute avec du matériel non autorisé se place en situation de plagiat ou de tricherie.
- Tout le matériel (brouillon, questionnaire, feuille de réponses) est remis à la personne responsable avant de quitter la salle.

BON EXAMEN À TOUS.

LA DIRECTION

Date: Août 2023